

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 01 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 26/08/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET

Absents donnant pouvoir : Christelle GAUBERT a donné pouvoir à Hélène LEMESLE, Yvon BRIANCEAU a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Sophie CHATELIER,

Absents excusés : Sarah RENAUD

Absents : Evelyne BAUD, Corinne BRAUD, Tony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D01092025_05 : Convention n° 02.077.2025 Hors programme avec Vendée eau - viabilisation parcelles îlots A et B - Lotissement des Mares

Vu le Code des marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2022, approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

Vu la délibération du Conseil Municipal D02032020-04 en date du 2 mars 2020, approuvant la création d'un budget annexe « Lotissement Les Mares »,

Vu la délibération du Conseil Municipal D28022022-09 en date du 28 février 2022, approuvant le budget primitif 2022 du « Lotissement Les Mares »,

Vu la délibération du Conseil Municipal D30052022-08 en date du 30 mai 2022, approuvant l'Avant-projet d'aménagement du lotissement « Les Mares » et la convention du Sydev pour la réalisation / extension du réseau électrique et opération d'éclairage public du projet,

Vu la délibération du Conseil Municipal D26082024_01 en date du 26 août 2024, définissant le choix du bailleur social et les conditions pour l'acquisition des îlots A et B ;

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint Aménagement et cadre de vie présente à l'assemblée la convention Vendée eau pour la desserte en eau potable des 11 logements des îlots A et B conformément à l'aménagement envisagé par PODELIHA et répondant aux conditions d'acquisition des parcelles :

- Convention n°02.077.2025 de travaux hors programme avec Vendée Eau ces travaux sont estimés à hauteur de 8 839,24 € HT avec une participation communale de 50% soit 4 419,62 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix POUR :

- **APPROUVE** la convention n° 02.077.2025 avec Vendée Eau pour un montant de 4 419,62 € HT, somme inscrite au budget du lotissement « Les Mares » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer la convention précitée ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA

